

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 juin 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 20 juin 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de mars 2005 sous la présidence du Brésil (voir annexe).

Ce récapitulatif a été établi sous notre responsabilité à l'issue de consultations tenues avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Brésil auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ronaldo Mota **Sardenberg**



**Annexe à la lettre datée du 20 juin 2005,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence du Brésil (mars 2005)**

Introduction

Le Conseil de sécurité a eu un programme de travail très chargé au mois de mars 2005, sous la présidence du Brésil. Pendant cette période, le Conseil s'est réuni 26 fois en séance officielle et 19 fois en séance de consultations plénières. Ce travail intense a abouti à l'adoption de neuf résolutions, notamment cinq portant sur les rapports du Secrétaire général sur le Soudan, ainsi que sur la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie, la situation en Somalie, la situation en Afghanistan et la situation concernant la République démocratique du Congo. En outre, le Conseil de sécurité a publié cinq déclarations du Président sur la situation concernant la République démocratique du Congo, la situation en Somalie, la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la situation au Burundi et la situation en Guinée-Bissau. Le 30 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat de synthèse sur ses travaux, afin d'examiner la dimension africaine dans les travaux du Conseil de sécurité.

Afrique

Burundi

Le 14 mars, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Burundi, Carolyn McAskie, a informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation dans ce pays depuis le mois de novembre 2004, et des activités récemment mises en œuvre par l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). Selon M^{me} McAskie, des événements positifs et encourageants se sont produits au Burundi, en particulier l'organisation du référendum pour l'adoption de la constitution, le 28 février 2005. Elle a toutefois insisté sur le fait que la communauté internationale devait appuyer le développement du pays, notamment pendant la période suivant la transition, où il est nécessaire de consolider la paix, la réconciliation et la démocratie. Les programmes humanitaires doivent aussi bénéficier d'une assistance internationale afin de pouvoir répondre aux besoins de milliers de réfugiés qui reviennent dans le pays. La Représentante spéciale a appelé l'attention sur les causes profondes du conflit au Burundi et signalé que le Secrétaire général avait l'intention de formuler dans son prochain rapport des recommandations visant à contribuer à leur prise en compte.

Lors d'une séance officielle tenue le même jour, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/13) saluant l'approbation par le peuple burundais de la Constitution de l'après-transition, lors du référendum du 28 février 2005.

Côte d'Ivoire

Le 24 mars, le Conseil de sécurité s'est réuni avec les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).

Le Conseil de sécurité s'est réuni le 28 mars pour entendre un exposé prononcé au nom de l'Union africaine par le Vice-Ministre sud-africain des affaires étrangères, Aziz Pahad, en sa qualité de facilitateur adjoint du Président Thabo Mbeki dans le cadre de ses efforts de médiation en faveur de la paix. La Conseillère juridique du Président Mbeki, Mojanku Gambe, était présente elle aussi. Le Représentant spécial adjoint principal pour la Côte d'Ivoire, Alan Doss, a présenté le quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'ONUCI (S/2005/186). Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'absence de l'état de droit, en particulier la prolifération de milices, et ils ont rappelé l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1572 (2004), tout en condamnant les violations continues des droits de l'homme. Le Conseil a aussi constaté avec une profonde préoccupation qu'il fallait sortir de l'impasse politique, poursuivre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et organiser des élections en octobre 2005. Les membres ont souligné qu'ils se félicitaient des efforts déployés par l'Union africaine et ils ont offert aux médiateurs sud-africains tous leurs vœux de succès pour le sommet qui allait se tenir en avril à Pretoria et réunir les parties au conflit en Côte d'Ivoire.

République démocratique du Congo

Réagissant à une attaque perpétrée le 25 février contre une patrouille de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) par le Front des nationalistes et intégrationnistes en Ituri, qui a coûté la vie à neuf Casques bleus originaires du Bangladesh, le Conseil de sécurité a adopté le 2 mars une déclaration du Président (S/PRST/2005/10), dans laquelle il condamnait avec la plus grande fermeté cette attaque, saluait l'action menée par la MONUC contre les milices responsables de ces meurtres et la poursuite par la Mission d'actions robustes dans l'accomplissement de son mandat. Il a aussi demandé au Gouvernement d'unité nationale et de transition de prendre, immédiatement, toutes les mesures qui s'imposaient pour traduire en justice les responsables, commanditaires et exécutants de cette attaque.

Le 14 mars, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a fait rapport au Conseil sur les travaux du Comité et ses délibérations concernant les recommandations que lui avait adressées le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dans son dernier rapport (S/2005/30). Il a indiqué que, pour la plupart, ces recommandations avaient été approuvées et devraient figurer dans une résolution qui serait finalement adoptée concernant l'éventuelle prorogation du mandat du Groupe d'experts. Parmi les recommandations, une interdiction de voyager et un gel des avoirs à l'encontre des auteurs de violations de l'embargo sur les armes étaient à l'examen.

Au cours des diverses séances tenues le 22 mars, le Représentant spécial du Secrétaire général, William Swing, avec le concours du général Patrick Cammaert, commandant adjoint de la Force de la MONUC, a informé le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents de la situation en République démocratique

du Congo, mettant en lumière les préparatifs des prochaines élections, la réforme du secteur de la sécurité et l'adoption de la constitution et de la loi électorale. Le Représentant spécial a donné de plus amples renseignements sur la politique de tolérance zéro du Secrétaire général appliquée au regard des allégations de sévices sexuels qui auraient été perpétrés par des membres de la MONUC, ainsi que sur les mesures que prend la MONUC, avec l'appui du Secrétariat, pour lutter contre ces pratiques et veiller à ce que les responsables soient traduits en justice. Il a demandé à la communauté internationale de renforcer le soutien qu'elle apporte à la République démocratique du Congo, en particulier en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et de la tenue d'élections.

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1592 (2005) prorogeant le mandat de la MONUC jusqu'au 1^{er} octobre 2005, avec l'intention de le proroger pour des périodes additionnelles.

Éthiopie et Érythrée

Le 11 mars, le Conseil de sécurité s'est réuni avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE).

Le 14 mars, le Conseil a adopté la résolution 1586 (2005) sur la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, dans laquelle il a décidé de proroger le mandat de la MINUEE jusqu'au 15 septembre 2005 et engagé les deux parties à s'abstenir, d'une part, d'accroître la présence de leurs soldats dans les régions jouxtant la zone de sécurité temporaire et, d'autre part, d'user de toute menace d'emploi de la force l'une contre l'autre. Dans ce même document, le Conseil a souligné son engagement en faveur du processus de paix et de l'application prompte et intégrale de l'Accord de paix global signé par les Gouvernements éthiopien et érythréen.

Guinée-Bissau

Le 28 mars, le Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, João Bernardo Honwana, a informé le Conseil de sécurité de l'évolution récente de la situation dans ce pays et des activités menées par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Il s'est dit préoccupé par le contexte politique actuel, à l'approche des élections présidentielles devant se dérouler le 19 juin 2005, et en particulier par la nomination de candidats à la présidence qui pourraient remettre en question la Charte de la transition politique. Il s'est dit satisfait que le programme de réinsertion militaire ait été lancé, mais il a demandé que le processus soit plus ouvert. En ce qui concerne la réforme des forces armées, il a déclaré que le BANUGBIS encourageait le dialogue entre les autorités civiles et les militaires, mais manquait encore des moyens qui lui permettraient de mieux s'acquitter du mandat que lui confère la résolution 1580 (2004). Le Représentant a rappelé que les institutions financières internationales avaient fait une évaluation favorable des résultats obtenus par le Gouvernement de la Guinée-Bissau et il a de nouveau appelé la communauté internationale à s'engager davantage afin de prêter assistance à la Guinée-Bissau, dans le cadre d'une stratégie de consolidation de la paix à mettre en place de toute urgence dans ce pays.

Le 31 mars, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/14), dans laquelle il a constaté que des progrès avaient été réalisés en Guinée-Bissau. Parallèlement, il y a exprimé la préoccupation croissante que lui inspirait notamment la décision du Partido da Renovação Social de faire de l'ancien

Président Koumba Yala son candidat à l'élection présidentielle, ce qui risquerait de compromettre le bon déroulement de la transition et de l'élection présidentielle à venir. Le Conseil de sécurité a aussi réitéré ses précédents appels engageant les partenaires internationaux de développement à coopérer pleinement avec le Gouvernement bissau-guinéen.

Libéria

Le 29 mars, lors de consultations informelles, le Représentant spécial, Jacques Klein, a présenté le sixième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2005/177) et les membres du Conseil ont examiné les progrès réalisés dans l'application des éléments clefs de l'Accord général de paix, compte tenu en particulier des élections d'octobre et du besoin d'assistance internationale supplémentaire aux fins de la réinsertion des anciens combattants. Le Président du Comité des sanctions créé en application de la résolution 1521 (2003) a présenté au Conseil de sécurité les vues du Comité sur le rapport préliminaire établi par le Groupe d'experts (S/2005/176) concernant les possibilités pour le pays d'instituer un régime de certification compatible avec le Processus de Kimberley. Ce débat faisait partie de l'examen à mi-parcours des mesures interdisant l'importation de diamants bruts en provenance du Libéria, conformément à la demande formulée dans la résolution 1579 (2004).

Somalie

Le Conseil de sécurité a adopté, le 7 mars, une déclaration du Président (S/PRST/2005/11) dans laquelle il a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans le processus de réconciliation nationale en Somalie, notamment les efforts de réinstallation déployés par le Gouvernement fédéral de transition, a prié instamment toutes les factions et les chefs de milice somaliens de cesser les hostilités et a réaffirmé son appui sans réserve au processus de paix en Somalie et la volonté de l'Organisation des Nations Unies de soutenir les efforts régionaux et sous-régionaux faits dans ce sens.

Le 15 mars, le Conseil a adopté la résolution 1586 (2005), dans laquelle il priait le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité créé en application de la résolution 751 (1992) du 24 avril 1992, de rétablir, pour une période de six mois, le Groupe de contrôle visé au paragraphe 3 de la résolution 1558 (2004). Le Groupe a, notamment, pour mandat de continuer à enquêter sur l'application et les violations par les États Membres de l'embargo sur les armes et de continuer à affiner et à actualiser les renseignements concernant le projet de liste des particuliers et des entités qui violent les mesures appliquées par les États Membres conformément à la résolution 733 (1992).

Soudan

Dans ses résolutions 1585 (2005) et 1588 (2005) adoptées les 10 et 17 mars respectivement, le Conseil de sécurité a prolongé de sept jours à chaque fois le mandat de la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan créée par la résolution 1547 (2004).

Le 24 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1590 (2005) par laquelle il a créé, pour une période initiale de six mois, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) dont l'effectif comporterait au maximum 10 000

militaires et une composante civile de taille appropriée comprenant notamment un maximum de 715 membres de la police civile. Conformément à cette nouvelle résolution, toutes les fonctions assurées par la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan ont été transférées à la MINUS, ainsi que son personnel et sa logistique. La MINUS a pour mandat principalement d'apporter un soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, signé le 9 janvier 2005 par le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan. La MINUS se tient également en rapport étroit et coordonne ses activités à tous les niveaux avec la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) en vue de renforcer promptement l'action menée pour promouvoir la paix au Darfour. Agissant en vertu du Chapitre VII, le Conseil a également autorisé la MINUS à protéger les civils exposés à un risque imminent de violence physique, dans les secteurs où ses forces seront déployées et dans la mesure où elle jugera que ses moyens le lui permettent.

Le 29 mars, le Conseil a adopté la résolution 1591 (2005), qui traite essentiellement de la situation au Darfour. Il a décidé de créer un comité chargé de désigner les individus frappés d'une interdiction d'entrée sur le territoire d'un État et dont les avoirs auront été gelés, également visés dans cette résolution. Cet organe suivra aussi l'application de ces mesures avec l'aide d'un groupe d'experts dont les membres doivent être nommés par l'Assemblée générale.

Le 31 mars, le Conseil a adopté la résolution 1593 (2005) par laquelle il a décidé de déférer au Procureur de la Cour pénale internationale la situation au Darfour depuis le 1^{er} juillet 2002 et invité le Gouvernement soudanais et les pays tiers à coopérer pleinement avec la Cour. Le Conseil souligne également dans cette résolution la nécessité de promouvoir l'apaisement et la réconciliation et encourage la création d'institutions qui servent de complément à l'action de la justice.

Amériques

Haïti

Le 9 mars, au cours de consultations informelles, le Sous-Secrétaire général, Hédi Annabi, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2005/124) qui décrit les principaux faits nouveaux intervenus récemment dans ce pays. M. Annabi a souligné le fait que les effectifs de la MINUSTAH autorisés avaient presque entièrement été déployés et que cela avait considérablement amélioré sa capacité de faire face aux menaces concernant la sécurité. Néanmoins, a-t-il dit, la situation en matière de sécurité restait précaire.

Dans un communiqué de presse, les membres du Conseil ont souligné que la réconciliation nationale, la sécurité et le développement économique demeuraient la clef de la stabilité en Haïti. Ils ont mis l'accent sur le fait que le succès des élections dépend de la capacité du Gouvernement de transition à accomplir des progrès, avec l'aide de la MINUSTAH, dans ces domaines durant cette phase cruciale de la transition politique. Ils ont également encouragé tous les acteurs politiques haïtiens à poursuivre leurs efforts dans le cadre d'un dialogue national ouvert à tous et à renoncer à la violence pour promouvoir leurs objectifs, et ont également demandé à tous les partis politiques et tous les électeurs haïtiens de participer au processus électoral. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation des

droits de l'homme. Ils ont réitéré leur appel aux donateurs pour qu'ils versent rapidement les contributions annoncées.

Dans une lettre datée du 31 mars 2005, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que des membres du Conseil de sécurité avaient décidé d'envoyer en Haïti, du 13 au 16 avril 2005, une mission qui serait dirigée par le Brésil et se déroulerait conjointement avec la mission du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social.

Asie

Afghanistan

Le Conseil de sécurité a été mis au courant de la situation, le 22 mars, par Jean Arnault, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). M. Arnault a rappelé que les autorités électorales afghanes avaient annoncé que les élections législatives et les élections aux conseils de province se tiendraient le 18 septembre 2005. Il a réaffirmé que si la situation en matière de sécurité s'était globalement améliorée depuis les élections présidentielles en octobre dernier, il demeurerait prioritaire de protéger la vie du personnel des Nations Unies.

Le 24 mars, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1589 (2005) dans laquelle il se disait pleinement conscient des problèmes qui se posent actuellement en Afghanistan, notamment en ce qui concerne la lutte contre la drogue, l'insécurité dans certaines régions, les menaces terroristes et la nécessité de procéder au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, dans tout le pays, de toutes les milices afghanes et au démantèlement des groupes armés illégaux. La préparation en temps voulu des élections législatives et des élections aux conseils de province et de district, la consolidation des institutions politiques afghanes, l'accélération de la réforme du secteur de la justice, la promotion et la protection des droits de l'homme et le développement économique et social faisaient partie également des questions couvertes par la résolution. Le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MANUA pour une nouvelle période de 12 mois.

Géorgie

Au cours d'une séance privée, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a informé le Conseil de sécurité, le 21 mars, des résultats de sa visite en Géorgie. À cette occasion, le représentant de la Géorgie a fait une déclaration devant le Conseil.

Iraq

Le 8 mars, le Président exécutif par intérim de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), Demetrios Perricos, a présenté au Conseil le vingtième rapport trimestriel sur les travaux de la COCOVINU et a fait part de ses vues sur la façon de procéder pour mettre tôt ou tard fin à l'examen de la question des obligations incombant à l'Iraq en matière de désarmement.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 9 mars, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/12) dans laquelle il a accueilli avec satisfaction les conclusions de la Réunion de Londres du 1^{er} mars sur l'appui à l'Autorité palestinienne et a formulé l'espoir que cette réunion s'inscrirait dans le processus d'appui international à long terme au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne et contribuerait à aider les deux parties à appliquer la Feuille de route qu'il avait approuvée dans sa résolution 1515 (2003). Le Conseil a accueilli avec satisfaction le plan détaillé présenté par le Président Mahmoud Abbas à la réunion de Londres, tendant à consolider les institutions de l'Autorité palestinienne dans les domaines de la sécurité, de la bonne gouvernance et du développement de l'économie palestinienne. Il a également renouvelé l'appel qu'il avait lancé à la fois à Israël et à l'Autorité palestinienne pour qu'ils veillent à faire avancer le processus de paix vers la pleine application de la Feuille de route en contact direct avec le « Quatuor ».

Le 24 mars, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a tenu sa réunion d'information mensuelle à l'intention du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient. M. Prendergast a souligné que l'Organisation des Nations Unies était préoccupée par le fait qu'Israël n'avait pas démantelé ses colonies de peuplement et n'avait pas gelé l'expansion des colonies. Au sujet de la barrière en cours de construction en Cisjordanie, il a déclaré que l'itinéraire approuvé comprenait toujours un pourcentage important de terres palestiniennes et avait un effet négatif sur les moyens d'existence de nombreux Palestiniens. M. Prendergast a condamné l'attentat suicide à la bombe à Tel-Aviv du 25 février, qui avait tué cinq Israéliens et en avait blessé plus de 50. Il a rappelé que le Secrétaire général avait demandé à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures contre ceux qui organisaient et commettaient des crimes de terreur et de violence. Il a dit que la position du « Quatuor » était que ni les Israéliens ni les Palestiniens ne devraient entreprendre des actions qui menaçaient les pourparlers sur le statut final. Il a indiqué que la mise en œuvre des engagements pris au Sommet de Charm el-Cheikh, le 8 février, se poursuivait. Il a déclaré que, lors de sa visite dans la région, le Secrétaire général avait été fortement impressionné par la détermination du Premier Ministre israélien Sharon de poursuivre l'application du Plan de dégagement, malgré une forte opposition interne. Le Secrétaire général avait ensuite réitéré la position de l'Organisation des Nations Unies et du « Quatuor » selon laquelle le retrait n'était pas une fin en soi, mais une étape importante dans un processus plus large, et qu'il devait être conforme à la Feuille de route et à ses objectifs.

Le 29 mars, lors de consultations officieuses, M. Prendergast a présenté le rapport (S/2005/203) de la Mission chargée d'enquêter sur les circonstances, les causes et les conséquences de l'attentat à la bombe qui avait eu lieu le 14 février à Beyrouth, établi par le Secrétaire général à la suite d'une demande du Conseil faite dans la Déclaration de son Président en date du 15 février 2005 (S/PRST/2005/4). Au moyen d'une lettre, qui approuvait les recommandations de la Mission chargée d'enquêter, le Secrétaire général Kofi Annan a invité le Conseil de sécurité à lancer une enquête internationale indépendante sur cette attaque terroriste, qui avait causé la mort de l'ex-Premier Ministre Hariri et de 19 autres personnes.

Europe

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 4 mars, le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre slovène des affaires étrangères, Dimitrij Rupel, a tenu une séance d'information à l'intention du Conseil de sécurité. Après avoir rappelé le débat de haut niveau animé au sujet de l'avenir de l'organisation, il s'est félicité des échanges de vues sur la réforme et des initiatives visant à renforcer l'OSCE. Il a exhorté les membres du Conseil de sécurité à appuyer les efforts de médiation de l'organisation afin de l'aider à résoudre des conflits de longue date.

Bosnie-Herzégovine

Lors d'une séance publique tenue le 23 mars, le Haut Représentant pour l'application de l'Accord de paix concernant la Bosnie-Herzégovine, Paddy Ashdown, a informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine au cours du deuxième semestre de 2004. Il a fait observer que le fait que la Republika Srpska avait commencé à transférer des accusés au Tribunal de La Haye pouvait indiquer un changement d'attitude de la Republika Srpska concernant le respect de ses obligations. Il a exprimé l'espoir qu'en 2005, la Bosnie-Herzégovine pourrait rompre d'une manière décisive avec son passé en remplissant les conditions requises pour la stabilisation et l'association avec l'Union européenne et pour devenir membre du Partenariat pour la paix de l'OTAN.

Questions diverses

Débat de synthèse sur les travaux du Conseil de sécurité au mois de mars

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat de synthèse sur la dimension africaine des travaux du Conseil de sécurité. Les États non membres du Conseil ont été encouragés à participer à la séance publique. Un document d'information (S/2005/188) avait été établi sous la responsabilité de la délégation brésilienne afin d'étayer le débat.

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

Dans une lettre datée du 14 mars 2005, le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé de proroger jusqu'au 31 mars 2005 la période pour la nomination de juges *ad litem* pour le TPIY, en vue d'essayer de réduire l'écart existant dans le nombre de nominations requises, conformément à une lettre du Secrétaire général datée du 24 février 2005 (S/2005/127).